

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 31 août 2018

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois de septembre 2018

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En août 2018, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une baisse du cours moyen du pétrole brut Brent (-4,10 %) qui passe de 74,34 à 71,29 dollars/baril,
- > une baisse des cotations de l'essence (-0,61 %) et des cotations du gazole (-0,58 %)
- > une baisse des cours du butane (-4,81 %),
- > une baisse de la parité euro/dollar (-1,55 %).

Les prix maxima à compter du 1er septembre 2018 à zéro heure sont les suivants :

1°/ Pour les carburants routiers :

Supercarburant sans plomb: 1,50 €/I soit +1 ct/I par rapport à août 2018 (1,49 €/I),

Gazole routier : 1,28 €/I soit un prix identique à celui du mois d'août 2018.

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 23,17€, soit une baisse de 0,42 € par rapport au mois d'août 2018.

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (août/septembre)	3 mois (juin/septembre)	6 mois (mars/septembre)
Supercarburant sans-plomb	0,67 %	-0,66 %	6,38 %
Gazole routier	0,00 %	-2,29 %	6,67 %
Gaz	-1,78 %	3,53 %	6,28 %

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en août 2018 est de 1,55 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,45 €/l pour le gazole routier.